



HAL
open science

Mesurer les discriminations raciales à l'université : victimes, auteurs et environnement spatial

Pierre-Olivier Weiss

► **To cite this version:**

Pierre-Olivier Weiss. Mesurer les discriminations raciales à l'université : victimes, auteurs et environnement spatial. Colloque internationale. " Racisme et discrimination raciale, de l'école à l'université ", Sep 2018, Paris, France. hal-02508584

HAL Id: hal-02508584

<https://hal.science/hal-02508584v1>

Submitted on 14 Mar 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Colloque Racisme et discrimination raciale, de l'école à l'université

Mesurer les discriminations raciales à l'université : victimes, auteurs et environnement spatial

Pierre-Olivier Weiss

I- Mesurer les discriminations sur les campus : les enquêtes de victimation

Définition simplifiée : L'enquête de victimation désigne une technique assez simple dans son principe : interroger des gens, échantillonnés de façon à représenter la population d'un pays, d'une région, d'une ville ou encore d'une université sur les infractions dont ils ont été victimes.

En France, le débat public est alimenté par une source statistique quasi unique : les statistiques de police et de gendarmerie. Des chercheurs ont cependant mis au point des enquêtes en population générale. La genèse des enquêtes sur la victimation est à rechercher aux États-Unis. C'est en 1965 que les premières opérations de comptages statistiques de la victimation (*Victimization studies*), indépendantes des différentes administrations fédérales, se font jour. Ainsi, on inverse la focale afin de se positionner du point de vue de la victime et l'on constate rapidement que les victimations signalées sont de loin supérieures à celles enregistrées par les services de police. C'est la quête du fameux *chiffre noir* de la délinquance. Sur la lancée des études nord-américaines, des chercheurs en sciences sociales en France s'imprègnent de cette méthode d'enquête (Zauberman, Robert, Beck et Névanen, 2013) surtout à partir des années 1980.

Partant du constat que chaque administration applique des filtres, et ce à toutes les étapes de la chaîne pénale (police, procureur, tribunaux), on recherche de nouveaux indicateurs offrant la possibilité de s'approcher au plus près de la délinquance effective. Si en France la première enquête conduite est datée du milieu des années 1980, ce n'est qu'une décennie plus tard que leur mise en œuvre régulière a lieu. Quelques exemples :

- Enquêtes périodiques sur les conditions de vie des ménages (EPCVM) (fin en 2007).
- l'ONDRP (Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales) et l'Insee : « Cadre de vie et sécurité (CVS) ». Enquête nationale
- Enquête en Région Île-de-France (depuis 2001).

Fort de ces enseignements, elles vont se décliner au niveau local où l'Observatoire régional de la délinquance et des contextes sociaux (ORDCS) reprend et développe des enquêtes similaires sur la région marseillaise dans des communes de tailles différentes (Mucchielli et Raquet, 2016) et sur les campus universitaires.

Cela étant, les enquêtes de victimation sur les discriminations portent en elles un certain nombre de limites. Si les déclarations des enquêtés reposent sur leurs souvenirs, il faut également que l'événement en question soit appréhendé par la victime comme une discrimination et qu'elle réussisse à le verbaliser, ce qui n'est pas toujours le cas. Malgré ces écueils et l'absence d'instrument parfait, les enquêtes de victimation sont celles qui approchent au plus près la réalité à un moment donné sur une population précise, alors que les statistiques des institutions pénales sont largement le reflet de leur activité dont les priorités évoluent dans le temps.

II- Au final très peu d'études portant sur les victimations et notamment les discriminations sur les campus universitaires

Afin de circonscrire notre objet, nous avons donc recherché les données disponibles concernant la population qui nous intéresse particulièrement dans l'étude que j'ai menée sur les victimations (et les discriminations qui nous intéressent ici) à savoir les usagers des campus universitaires en France, étudiants et personnels.

Sur la population étudiante, plusieurs enquêtes ont été menées comme cela va être ou a été présenté lors de ce colloque notamment.

Les travaux scientifiques prenant pour objet les enseignants à l'université en tant que tels sont extrêmement peu nombreux ne traitent pas à proprement parlé des discriminations (Normand, 2006), (Musselin, 2005) (Louvel 2010), (Vasconcellos, 2006), (Faure et Soulié, 2006), (Verger, 1986 ; Charle, 1995), (Musselin, 1997). Si l'on examine la littérature concernant les personnels non enseignants de l'université, nous sommes également face à un vide scientifique.

De fait, il n'existe aucune recherche dans ce sens s'attachant à interroger les travailleurs de l'université sur les discriminations subies.

III- Mon enquête

Le contexte universitaire marseillais a été pour nous un terrain d'investigation pour les enquêtes de victimation sur les campus. Il a été choisi en raison de sa grandeur notamment (plus grand campus francophone du monde, plus grand campus de France en termes d'effectifs et de budget). Nous avons cherché à étudier les discriminations, entre autres, sur campus universitaires en posant notamment l'hypothèse que les discriminations entretiennent un lien avec l'insertion des campus dans le tissu urbain. Les campus sélectionnés pour leur implantation sociospatiale différentes à l'échelle de la ville de Marseille ont permis de tester cette hypothèse. En définitive, nous avons comptabilisé les victimes d'actes de discrimination sur trois campus avec au total 2024 questionnaires (répondants) exploitables sur trois campus. Notre questionnaire interroge sur une année, donc l'année universitaire précédant l'enquête.

Campus Luminy (parc de Calanque, zone périurbaine) : année universitaire interrogée 2012-2013

Campus Saint-Charles (centre-ville, accolé à la gare Centrale) : année universitaire interrogée 2012-2013

Campus Saint-Jérôme (quartiers nord) : année universitaire interrogée 2013-2014

IV- Comment est interrogée la discrimination ?

Au cours de l'année universitaire précédente (2012-2013), avez-vous été victime des vols ou incidents suivants ? On propose ensuite une liste dont la Modalité : *Une discrimination*.

Donc, une fois qu'un personnel déclare une victimation, on lui propose un module spécifique afin d'avoir des précisions sur la fréquence, la temporalité, le lieu, la caractéristique de la discrimination, etc. Lorsque la discrimination se reproduit pour la même personne, les taux suivants sont calculés sur la dernière discrimination subie.

Filtre : Poser le module si « oui » à VIC6

DISCRIMINATION

DISCR1 – Combien de fois avez-vous été victime de discriminations durant l'année scolaire

2012/2013 ?

- Une fois
- Deux fois
- Trois fois ou plus

Si vous avez subi plusieurs discriminations durant l'année universitaire 2012/2013, merci de ne parler que du fait le plus récent.

DISCR2 – À quel moment de la journée cette discrimination a-t-elle eu lieu ?

- Le matin
- À l'heure du déjeuner
- Dans l'après-midi
- En soirée
- La nuit

DISCR3 – Lieu de la discrimination :

- Université (Amphi A, Amphi B, TPR1 TPR2, IUT, ESIL et Fac de sport)
- CROUS (resto U, cafétéria, cité U, Bât A, Bât B, Bât C, Studios)
- Les Estudines (I et II)
- Zone Euromed/Beaux-Arts/École d'archi
- Zone des entreprises
- Terrain de sport/gymnase
- Aux alentours des parkings et des arrêts de bus
- Dans les transports en commun pour vous rendre sur le campus
- Autre : _____

DISCR4 – De quel type de discrimination s'agissait-il ?

- Couleur de peau
- Religion
- Origine sociale ou familiale
- Opinion politique
- Handicap
- Âge
- Sexe
- Orientation sexuelle

DISCR5 – De qui s'agissait-il ?

- Un(e) autre étudiant(e)
- Personnel administratif
- Personnel enseignant
- Une personne de la sécurité
- Quelqu'un que vous connaissiez de vue
- Quelqu'un que vous ne connaissiez pas
- Autre : _____

DISCR6 – La dernière fois que cela s'est produit, qu'avez-vous fait après cette discrimination ?

- J'ai porté plainte à la police, à la gendarmerie ou auprès du procureur
- J'ai écrit au Défenseur des droits (anciennement la HALDE)
- J'ai écrit ou j'en ai parlé à un enseignant

- J'ai écrit ou j'en ai parlé à un personnel administratif ou à la direction
- J'ai écrit ou j'en ai parlé à un syndicat étudiant
- J'ai écrit ou j'en ai parlé à un éducateur ou un animateur
- Je n'ai rien fait
- Autre : _____

V- Les résultats

Nos échantillons de la population ont été redressés sur la base des mêmes critères : sexe, âge, statut professionnel.

Nous enregistrons la prévalence de l'expérience en invitant les enquêtés à statuer (rapport subjectif aux discriminations) sur un ou des comportements qu'ils auraient pu subir et que nous rangeons sous la catégorie « discrimination » (définition légale). Les enquêtés sont leur propre juge. Passer de l'expérience à la qualification d'une discrimination est délicat (Eckert et Primon, 2011) bien que les effets de la sensibilisation des individus aux phénomènes discriminatoires aient pu être observés (Bajos, Bozon et al., 2008). Nous nous basons donc sur une stabilisation du concept de discrimination, au sein de la population enquêtée, renforcée par son utilisation abondante depuis la loi de 2001 et la création de la HALDE (Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité), notamment.

Prévalence des victimations sur les trois campus : focus sur les discriminations chez les personnels

Dans l'étude des discriminations que nous présentons, nous avons choisi de poser les intervalles de confiance¹ tout en indiquant la valeur moyenne.

	Luminy Intervalles en %	Saint-Charles Intervalles en %	Saint-Jérôme Intervalles en %
Non-victimes	[73,7% ; 81,8%] 77,9%	[57,5% ; 75,2%] 65,9%	[73,6% ; 83,6%] 78,6%
Victimes	[18,2% ; 26,3%] 22,1%	[24,8% ; 42,5%] 34,1%	[16,4% ; 26,4%] 21,4%
Discriminations	[0,2% ; 2,5%] 1,4%	[2,4% ; 12,1%] 7,3%	[2,9% ; 8,7%] 5,8%

Source : ORDCS, enquête sécurité Luminy, 2013, Saint-Charles 2014, Saint-Jérôme, 2016.

Tableau 2 : Prévalence des victimations chez les personnels. Années universitaires 2012-2013 (Luminy et Saint-Charles) et 2014-2015 (Saint-Jérôme)

La prévalence des discriminations semble augmenter à mesure qu'on se rapproche du centre-ville mais est finalement très faibles par rapport à d'autres victimations subies par les personnels. Elles sont aussi statistiquement très faibles dans la zone « périurbaine » de Luminy en comparaison du campus Saint-

¹ La notion d'intervalle de confiance renvoie au degré de précision d'une moyenne ou d'un pourcentage. Il apparaît essentiel de l'indiquer lorsque l'on travaille sur un échantillon et non une population totale afin de reconnaître les risques d'erreurs inhérents à ce type de mesure, rigueur scientifique hélas bien peu présente dans la production des sondages alimentant le débat public. On utilise ici un intervalle de confiance à 95% (choix d'un risque d'erreur à 5%). Il correspond à un écart réduit de 1,96 et peut s'écrire selon la formule générale (calculée à l'aide d'un tableur de type Excel) définissant les bornes d'un intervalle de confiance : IC 95% : Taux \pm 1,96 * (P*(1 - P)/n) (P : Probabilité que l'évènement ait lieu et n : Taille de l'échantillon).

Charles (centre-ville) et Saint-Jérôme (quartier nord). Dans l'ensemble, les victimes accusent plutôt des actes sexistes mais en premier lieu des discriminations liées aux opinions politiques ; la couleur de peau et l'origine ethnique représentent l'avant-dernier poste (5,3%) avant le handicap.

Il apparaît que les discriminations raciales évoluent en partie dans le cadre de l'interconnaissance. Plus précisément, les individus incriminés et identifiés font partie du corps enseignant (22,4%) ou du corps administratif (12,8%), mais aussi de la population étudiante (16,8%), selon les victimes. Bien que dans 40% des cas, l'auteur était inconnu de la victime, nous avons partiellement affaire à une délinquance interne, très certainement entre usagers réguliers du campus. Enfin, les discriminations restent institutionnellement largement invisibles. En effet, en moyenne 60% des victimes d'actes de discrimination ne les signalent pas. Néanmoins, 30,6% des personnels victimes ont vu au sein du personnel enseignant, administratif ou de direction, et non du personnel de sécurité précisons-le, un moyen de faire connaître l'acte éprouvé.

VI- Les campus vs. Marseille

Cette partie est construite dans le but de savoir si les campus sont à l'image de la ville qui les héberge ou bien si des spécificités peuvent leur être attribuées. En d'autres termes, il nous importe de savoir si les données statistiques enregistrées sur les campus sont ou non significativement différentes de celles enregistrées sur la ville de Marseille (tests paramétriques). Pour ce faire, nous exploitons les résultats d'une enquête de victimation menée sur cette ville en 2014 (Mucchielli et Raquet, 2014) et dont les questions sur les discriminations concernent l'année civile 2013.

L'enquête réalisée sur la ville de Marseille comporte 2 908 questionnaires exploitables (soit 4% des Marseillais de plus de 15 ans) et situe les victimations déclarées sur la période 2013.

Les victimations : comparaison entre les usagers des campus (étudiants et personnels) et les habitants de Marseille

	Campus Luminy, Saint-Charles et Saint-Jérôme (étudiants et personnels). N= 2024		Ville de Marseille N= 2908		Différence campus/Marseille
	Fréquence	Pourcentage	Fréquence	Pourcentage	
Non-victimes	1539	76,0	1771	60,9	Significative
Victimes	485	24,0	1137	39,1	Significative
Discriminations	111	5,5	90	3,1	Significative

Sources : ORDCS Marseille, 2014 et Enquête de victimation campus marseillais (2013, 2014 et 2016).
Tableau 3 : Prévalence des victimations subies sur les campus (année universitaire 2012-2013 pour Luminy et Saint-Charles ; 2014-2015 pour Saint-Jérôme), et dans Marseille (année civile 2013)

Résultat intéressant. On a pu remarquer que seules les discriminations étaient significativement plus importantes à l'échelle des campus qu'au niveau de la ville et non les autres types de victimations recensées. Deux raisons peuvent être avancées. Premièrement, deux des campus étudiés sont disposés dans des quartiers où les phénomènes de discriminations sont forts et où une concentration, notamment autour du III^e arrondissement (Saint-Charles), et dans une moindre mesure dans le XIII^e arrondissement (Saint-Jérôme), a été décelée lors de l'enquête de victimation réalisée à Marseille. En ce sens, on peut imaginer que les usagers discriminés sur ces 2 campus pèsent lourd dans cette

différence constatée. Deuxièmement, on peut émettre l'hypothèse que les jeunes générations, souvent les plus diplômées (étudiants et étudiantes notamment) soient davantage enclines à dénoncer ce type de délit dans une France qui remet de plus en plus en question les actes discriminants, qu'il s'agisse de sexisme ou encore de racisme.

« La société française a récemment vu des mobilisations, notamment via les réseaux sociaux, sanctionnant publiquement et symboliquement des comportements dénoncés comme misogynes, machistes, harcelants ou encore violents. Du mouvement "#Balancetonporc" à "#Meetoo", les comportements jugés sexistes, se déroulant dans le cours de la vie ordinaire, sont de plus en plus visibles » (Larchet, 2018, p. 5).

Pour autant, les chances d'être victime à plusieurs reprises d'une discrimination raciale sont largement plus fortes dans la ville de Marseille que dans les trois campus réunis.

Les résultats de différentes enquêtes (Primon, 2011) nous invitent donc à penser que la perception des actes discriminatoires, dont le racisme, est en partie liée au niveau du capital social, culturel et scolaire. Notre étude ne détaille pas assez précisément les personnels à partir de leurs caractéristiques socioprofessionnelles, mais il serait intéressant à l'avenir de traiter de cette relation dans le contexte universitaire. De même, Essed (2002) signale à juste titre la distinction qu'il est intéressant d'opérer entre les discriminations au cours du cycle de vie (emploi, logement, rémunération, etc.) et les discriminations ordinaires de la vie quotidienne (traitement négatif plus chronique de la part d'un service public par exemple). Pour autant, notre questionnaire n'est pas suffisamment précis pour distinguer ces deux aspects des discriminations. Une enquête que l'on pourrait renouveler dans d'autres campus universitaires.